



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation à la formation initiale arbitre

1- Conditions de participation

Les participants à la formation initiale pour devenir arbitre doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball. Pour participer à la formation initiale arbitre, il faut être âgé de 14 ans minimum (dans la saison sportive soit, au 1^{er} janvier 2020).

2- Modes de paiement :

Vous avez **3 modalités de paiement et justificatif** possibles :

- **Par CB** (possibilité de 2 échéances : 1 à l'inscription et 1 le mois suivant à la date d'anniversaire de l'inscription)
- **Par Virement** (préciser Formation Arbitre 2019 + Nom et prénom du stagiaire)
- **Par Chèque bancaire** à l'ordre du CD67 BASKETBALL (en indiquant au dos du chèque Formation Arbitre 2019 + Nom et prénom du stagiaire)

Pour un paiement par CB, une confirmation et un justificatif de paiement vous sera transmis directement.

Pour les autres modes de paiements, la confirmation et le justificatif de paiement vous seront transmis à la réception du chèque ou la confirmation du virement bancaire.

3- Conditions d'annulation et de remboursement :

Pour toute annulation, l'inscription à la formation vous sera remboursée avec déduction des frais administratifs de **15,00€**.

Pour tout remboursement, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.